



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 MARS 2025
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. Alexandre SIZONENKO	Président
Mme Michèle TISCHHAUSER	Vice-présidente
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillers municipaux

M. Sébastien DORAND
Mme Léonie DUNAND
M. André FERREZ
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Jorge VARELA
M. Éric WYSS

Excusé-e-s

M. Robin VIDONNE

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 20 février 2025
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération – DM 2025_72 – 25 000 F – crédit budgétaire supplémentaire – organisation 175^e anniversaire de la commune de Gy
6. Projet de résolution – R 2025_71 – diminution des nuisances relatives à la réalisation de l'autoroute Thonon-Machilly
7. Discussion – création d'une commission ad hoc – jumelage avec Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher)
8. Comptes rendus des commissions
9. Dates des prochaines séances
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers



M. Alexandre Sizonenko ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 20 février 2025

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 20 février 2025.

Le procès-verbal du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

Parcelle hoirie Crettenand

Le Maire annonce que les autorités ont rencontré le 27 février une partie de l'hoirie Crettenand au sujet de la parcelle, en cours de vente, sur laquelle se trouve le point de collecte Gy-Poste. Il conviendra dès lors de supprimer ce point de collecte central difficilement remplaçable compte tenu des contraintes (absence de parcelle appartenant à la commune au centre du village et impossibilité d'installer un point de collecte à proximité des habitations).

Caves ouvertes du 24 mai

Les autorités ont reçu les vigneron·nes de la commune qui accueilleront le public lors des caves ouvertes du 24 mai. L'Exécutif a formulé des recommandations afin d'éviter que certains débordements ne se reproduisent et a insisté sur la présence de sanitaires en conséquence. Les vigneron·nes feront les efforts nécessaires pour que la fête se passe bien.

Séance Arve et Lac

L'Exécutif a participé, le 4 mars, à la séance Arve et Lac à Puplinge. Les magistrats ont évoqué le GSIS ; une rencontre a été programmée le 8 mai entre les magistrats communaux et leurs commandants afin d'évoquer l'avenir des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires au sein des communes d'Arve et Lac. Le sujet VéloPartage a aussi été abordé, car des communes (sauf Gy, Jussy et Hermance pour des raisons géographiques) souhaitent aussi accueillir cette prestation sur leur territoire. Or l'entreprise ne souhaite pas étendre celui-ci.

Repas des mandataires

Plus de 45 mandataires ont participé au repas organisé par les autorités à la salle Gyvi, le 6 mars, un moment qui était vraiment très sympathique.

Seymaz-Région

Les magistrats de Seymaz-Région se sont réunis le 20 mars à Jussy. Les comptes 2024 du service des gardes ruraux ont été présentés ; malgré le retrait de Presinge, le budget a été respecté et reste stable. Les gardes ruraux souhaiteraient développer une cartographie interactive avec le concours de l'HEPIA. La statistique des actes de poursuites notifiés, qui est désormais du ressort des communes, a également été présentée aux magistrats. 7 actes ont été notifiés à Gy en 2024 (565 en tout pour la région). Puis les communes de Vandœuvres et de Choulex ont présenté un projet de flyer concernant les incivilités sur l'aire rurale afin de rappeler les bonnes pratiques aux usagers : déjections canines, chiens en laisse, déchets, parking, utilisation des chemins, respect des cultures. Les communes de Seymaz-Région souhaitent lancer une campagne de sensibilisation au niveau régional qui sera si possible relayée dans les médias (presse, Léman Bleu, etc.). Le 1^{er} avril prochain à 19h, le CERN organise une séance publique concernant le FCC au centre horticole de Lullier.

ORPC Seymaz

La dernière séance de l'ORPC Seymaz s'est tenue à Gy le 25 mars. Les comptes 2024 font apparaître une situation saine et maîtrisée ; le léger excédent sera restitué aux communes. L'ORPC a aussi fait un bref retour sur ses activités, notamment l'organisation de la gestion de crise entre le 29 septembre et le 1^{er} octobre 2024 suite à la rupture d'une canalisation d'eau potable des SIG. L'ORPC a dû maintenir des robinets d'eau accessibles 24h/24.

Législature 2025-2030

Le Maire félicite chaleureusement les élus présents ce soir ainsi que les nouveaux Conseillers municipaux pour leur brillante élection du 23 mars. Les autorités se réjouissent d'accueillir le Conseil municipal dans sa nouvelle composition.

Slalom géant des élus

Le Maire, qui défendait les couleurs de la commune, a brillamment remporté le slalom géant des élus.

Mme Magali Ouedraogo

Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le 15 mars à la salle Gyvi. Comme pour le repas des mandataires, la commune a dû déplacer cet événement au vu du nombre grandissant de participants (50 aînés cette année).

Mme Magali Ouedraogo remercie encore chaleureusement tous les employés de la commune qui se sont mobilisés pour organiser cette manifestation : M. Serge Dubrit aux fourneaux avec son ami M. Nicolas Mégevand, Mme Myriam Rivollet qui a brillamment orchestré cette magnifique journée, efficacement secondée par Mmes Carole Chollet, Rosa Cunha, Fiona Rheme, Ana Couto et Marcia Longchamp.

Des réflexions seront nécessaires par rapport à la salle communale, dont la cuisine n'est plus adaptée pour organiser de grands repas.

Les aînés ont trouvé pratique et agréable l'accessibilité de la salle Gyvi, le parking souterrain étant situé à proximité immédiate.

Mme Magali Ouedraogo remercie également les élus qui ont pu participer à ce repas.

Cours d'informatique

Le 13 mai entre 14h et 16h, les aînés pourront se rendre à la salle Gyvi dans le cadre d'une permanence informatique. Un formateur et des TSHM répondront à leurs questions ou problèmes informatiques (smartphone, tablette, ordinateur).

Parcours Vita

Les postes ont été changés comme prévu par MM. Serge Dubrit, Laurent Chevalley et André Ferrez. Les sangliers ont saccagé le terrain ; des copeaux seront mis par le canton en avril.

Mme Danièle Yakoubian

Soirée Danse avec les stars

L'animateur-danseur de la soirée du 7 mars a été très apprécié par tous. Il a su mettre l'ambiance, malgré la différence d'âge des enfants de 6 à 12 ans. Les hamburgers ont été bien appréciés et cet événement a fait des envieux chez les adolescents de la commune.

Chasse aux œufs

Comme d'habitude, la commune organisera la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques le vendredi 18 avril, qui se terminera par la salade d'œufs et la dégustation de chocolat.

Mme Myriam Rivollet prend note des noms des élus qui confirment leur participation.

Miniville

Mme Danièle Yakoubian explique que cette animation est destinée aux enfants de 1 à 6 ans. 12 modules de jeux d'imitation seront installés dans la salle Gyvi le samedi 22 novembre, avec possibilité d'étendre au 23 novembre. Les petits pourront s'amuser à devenir pompier, policier, vétérinaire ou médecin, à moins qu'ils ne préfèrent conduire une pelleteuse, se faire les ongles, manier le tournevis. Ils pourront boire un café avant de faire les courses et une petite lessive. S'ils ont bien appris à l'école, ils pourront envoyer une carte au bureau de poste.

Les autorités ont demandé aux communes de Presinge, Jussy et Meinier si elles souhaitent participer. Jussy a d'ores et déjà répondu positivement.

Mme Myriam Rivollet précise que cet événement répond à une demande des familles, qui trouvent que la commune organise beaucoup de choses pour les jeunes, mais pas pour les tout-petits.

Places de jeux

La commune a validé les devis pour le remplacement des filets des buts de football et du plateau de la table de ping-pong. Le sol abîmé sous les balançoires sera réparé et le revêtement sablé pour le nettoyer et prolonger sa longévité.

M. Éric Wyss indique que la commission, qui a été surprise par le montant du devis relatif au remplacement du plateau de la table de ping-pong, avait recommandé un appel d'offres.

Mme Myriam Rivollet indique que cette entreprise, qui a le monopole sur le canton, contrôle également la bonne conformité des places de jeux. La commune reçoit un rapport, libre à elle d'effectuer ou pas les travaux ensuite.

Le Maire ajoute que la commune serait alors responsable en cas de problème.

Et la place de jeux ne pourrait pas être utilisable si elle n'était pas conforme, ajoute **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

50 ans de l'APM (association de parents d'élèves de Meinier)

L'APM fêtera ses 50 ans samedi 29 mars à Meinier. Plein d'animations sont prévues, entre autres à La Rampe où les jeunes pourront personnaliser un t-shirt et participer à la création d'une fresque. Que les élus n'hésitent pas à y passer.

Stop Suicide

La soirée organisée par les communes de Seymaz-Région le 14 mars avec l'association Stop Suicide a attiré une trentaine de participants. Le DIP a mandaté Stop Suicide pour intervenir systématiquement dans toutes les classes de 11^e des cycles d'orientation.

Swisstopo

L'office fédéral de topographie effectuera des vols de mensuration entre le 19 mars et le 30 avril dans le sud-ouest de la Suisse. Ces vols auront lieu de nuit afin de ne pas perturber le trafic aérien régulier. L'utilisation d'avions à hélices pourrait engendrer des émissions sonores temporaires et de très faible niveau qui pourraient être perceptibles.

Antenne Salt

Le recours déposé par certains habitants du village et celui de la commune ont été joints par le TAPI. Salt et l'office des autorisations de construire ont répondu aux observations de l'avocat de la commune en maintenant leur point de vue. Les autorités attendent maintenant la suite qui sera donnée par le TAPI.

4. Communications du Bureau

Le Président a transmis aux élus la lettre qui lui a été adressée par la Chancelière suite à son interpellation concernant les coûts relatifs aux élections municipales qui, pour Gy, auraient dû être tacites.

La décision de l'AG de l'ACG du 11.12.2024 d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.- pour la porter au montant de Fr. 800'000.- est entrée en force.

5. Projet de délibération – DM 2025_72 – 25 000 F – crédit budgétaire supplémentaire – organisation 175^e anniversaire de la commune de Gy

Le Maire indique que le concept de ce 175^e anniversaire est d'inviter la population à un brunch sous les tilleuls. Cela implique notamment la mise en place d'une tente, une animation musicale, des animations pour les enfants (dont deux châteaux gonflables et 1001 roues), un traiteur. La commune a demandé aux TPG l'autorisation de fermer la route de Gy, comme cela se fait pour les promotions scolaires.

Le Maire remercie par avance les élus qui auraient des objets se rapportant à l'histoire de la commune de bien vouloir les confier à la Mairie qui souhaiterait les présenter dans le cadre de cet événement. La commune cherche également des photographies d'époque pour la décoration.

M. Sébastien Dorand demande si le brunch sera uniquement réservé aux Gytans.

Mme Myriam Rivollet, qui répond par l'affirmative, indique que les habitants s'inscriront à la Mairie qui leur remettra un coupon sur lequel sera noté le nombre de personnes. Ces coupons seront, le jour du brunch, échangés contre un nombre équivalent de bracelets.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération DM 2025_72 et procède au vote.

À l'unanimité (7 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2025_72.

6. Projet de résolution – R 2025_71 – diminution des nuisances relatives à la réalisation de l'autoroute Thonon-Machilly

Le Maire indique que les autorités souhaitent se joindre à la Ville de Genève et certaines communes de la région pour mandater une étude d'avocats parisienne. Il souligne qu'au contraire de la Ville de Genève, les communes de la région ne s'opposent pas à la construction de l'autoroute Thonon-Machilly qui est nécessaire pour canaliser les flux et tout à fait légitime pour des communes comme Douvaine ou Bons-en-Chablais. Elles réclament en revanche des mesures d'accompagnement afin de réguler ce trafic. Une rencontre est prévue avec l'entreprise Eiffage, à qui le mandat de construction a été attribué par l'État français. A priori, les études menées par la France ont très peu de chances de correspondre à la réalité de la région. Car les Français imaginent que les automobilistes continueront jusqu'au carrefour des Chasseurs pour prendre les douanes de Thônex-Vallard ou de Bardonnex, or ces tronçons sont payants.

M. Sébastien Dorand aimerait savoir si les impacts pour la commune ont déjà été identifiés.

Le Maire répond que des impacts sont prévisibles sur les douanes de Gy et de Veigy et, dans une moindre mesure, sur la route de Bellebouche.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** donne lecture des considérants de la résolution R 2025_71 et procède au vote.

À l'unanimité (7 oui), le Conseil municipal accepte la résolution R 2025_71.

7. Discussion – création d'une commission ad hoc – jumelage avec Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher)

Le Président, qui rappelle que la commune a reçu le 14 janvier une proposition de jumelage des autorités de Gy-en-Sologne, ouvre la discussion.

Mme Magali Ouedraogo rappelle qu'un jumelage concerne toutes les commissions, et pas seulement la commission sociale, d'où cette proposition de créer une commission ad hoc.

Le Maire ajoute que Gy-en-Sologne est située entre Tours, Orléans et Bourges.

Mme Michèle Tischhauser relève que la population de Gy-en-Sologne est à peu près la même que Gy.

Mme Léonie Dunand voudrait savoir ce qu'un jumelage représenterait en termes de charge de travail et de liens.

Ce serait à la commission ad hoc de se poser ces questions en d'en débattre, répond **le Maire**.

M. Jorge Varela trouverait plus judicieux de laisser cette décision au futur Conseil municipal, qui pèsera les avantages et inconvénients.

Mme Michèle Tischhauser rappelle que des échanges impliqueraient des frais pour la commune.

Le Maire pense que ce sera au Conseil municipal de déterminer quels liens il souhaiterait tisser avec Gy-en-Sologne.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** procède au vote.

À l'unanimité (7 oui), le Conseil municipal reporte la décision de créer une commission ad hoc à la prochaine législature.

8. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que toutes les informations ont déjà été évoquées plus haut.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Environnement (CE)

Mme Léonie Dunand annonce que la CE a reçu la semaine dernière M. Meisser, du bureau Viridis, pour un bilan. Les plantations se sont bien déroulées et les coûts sont légèrement inférieurs au budget. La commission réfléchit à d'autres possibilités. Elle étudie aussi les moyens de faire vivre le projet (information, pédagogie, respect des bordures, panneaux explicatifs, balade citoyenne après la rentrée scolaire). M. Meisser préparera un flyer explicatif pour le prochain Info-Gy.

M. Jérôme Lardenois-Robert suggère à la CE de consulter aussi la future CJ, qui aura peut-être aussi des idées.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez n'a rien de particulier à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser n'a rien de particulier à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss indique que la CF ne s'est pas encore réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Sébastien Dorand annonce que la CU s'est réunie le 24 mars. Concernant la traversée du village et le document transmis par CITEC, quelques schémas fournis sont à vérifier, notamment celui du chemin des Vignes-du-Seigneur, qui est visiblement erroné.

La commission avait évoqué devant le Conseil municipal la réinstallation du radar pédagogique afin de prendre une série de mesures.

La commission s'est également penchée sur la problématique d'un hangar occupé par une entreprise qui occasionne certaines nuisances (véhicules et affectation du hangar). La commission propose à l'Exécutif de prendre contact avec le propriétaire et peut-être aussi le locataire suite au changement d'affectation dudit hangar qui est censé être un lieu de stockage.

Concernant l'autoroute Thonon-Machilly, la CU invitait le Conseil municipal à voter la résolution R 2025_71.

La société Implenia a communiqué les dates du chantier (chemin de Servèze).

La CU propose de mettre les places de stationnement dans le village en zone bleue 4h, sauf celles déjà limitées à 30 min. La commune se laisserait un temps de réflexion concernant une éventuelle mise à disposition ultérieure de macarons aux résidents.

Mme Léonie Dunand comprend l'idée, mais en souligne la complexité compte tenu du besoin de certains habitants en places de stationnement. Et quid du parking souterrain ?

M. Sébastien Dorand répond que l'objectif est d'éviter une stagnation du stationnement dans le village.

Le Président ajoute que la CU attend des réponses de la Fondation des parkings par rapport à des macarons annuels. Pour cela, il faudrait être sûr que les habitants pouvant disposer de places de stationnement chez eux les utilisent.

M. Sébastien Dorand précise que l'instauration de la limite de 4h permettra de voir les réactions des habitants et de s'adapter à la demande.

Mme Léonie Dunand indique que plusieurs locataires du chemin de Beaupré ne disposent pas forcément de places de stationnement.

Ceux-ci auraient alors accès aux macarons, répond **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

M. Sébastien Dorand ajoute que la CU aurait aussi comme idée d'instaurer une gestion des places à louer du parking situé vers la douane sans passer par la Fondation des parkings.

Le Maire souligne qu'il ne faudrait pas trop compter sur une période d'essai ou des ajustements, dans le sens où le passage en zone 4h représenterait des coûts importants (marquages au sol, installation de panneaux idoine à Fr. 1'000.- pièce, etc.). Avoir une réflexion de fond dès le début sera donc indispensable.

Mme Myriam Rivollet demande si le changement de la durée de stationnement ne devrait pas aussi s'accompagner de contrôles plus fréquents, par la suite.

M. Sébastien Dorand répond par l'affirmative.

Mme Myriam Rivollet rappelle que cela engendrera des coûts supplémentaires, puisqu'il faudra augmenter le taux de la police municipale qui est actuellement de 10 %.

Mme Magali Ouedraogo relève que les éléments ne sont pas encore très clairs avec la Fondation des parkings.

La réflexion se poursuivra, conclut **M. Sébastien Dorand**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la commission s'est réunie le 17 mars. Pour rappel, le thème choisi cette année était culture et patrimoine. La CDS a présélectionné cinq associations dans le domaine de la culture et essayé de faire jouer la proximité géographique au niveau des demandes, afin de soutenir des associations très proches de Gy. Une des associations est liée à l'association cantonale de lutte suisse ; dans ce cadre, la CDS soumet à la CS l'idée d'organiser une démonstration de lutte ou autre événement lié.

Deux demandes reçues étaient hors thème, mais la CDS a souhaité faire un petit effort avec un soutien symbolique de Fr. 300.- à une association genevoise liée au cancer de la peau et une autre où des médecins genevois forment des médecins en Afrique pour la reconstruction des traumatismes.

Le Maire, qui avait rencontré le médecin-dermatologue qui s'occupe de cette association, indique que celle-ci a besoin de montrer que beaucoup de donateurs s'y intéressent. D'où la décision prise par la CDS.

M. Éric Wyss ajoute que le secrétariat fera, avant l'été, de la publicité pour l'association genevoise liée au cancer de la peau dans le journal communal.

Le Maire annonce que la commune a reçu un courrier de la paroisse catholique de Meinier lui rappelant que la subvention de Gy ne s'élève qu'à Fr. 750.-, un montant à mettre en relation avec les Fr. 6'000.- versés par Meinier et Jussy. Cette lettre a bien interpellé l'Exécutif tant sur la forme que sur le fond qui a répondu au président de la paroisse catholique que la commune octroie à bien plaisir une subvention équitable à l'Église protestante.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

9. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à définir.
- Commission Finances – le 9.4.2025 (élargie).
- Commission Jeunesse – à définir.
- Commission Patrimoine – à définir.
- Commission Sociale – le 31.3.2025.
- Commission Urbanisme – le 14.4.2025.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – le 12.5.2025 : **M. Éric Wyss** propose d'élargir cette dernière séance de la législature à l'ensemble des nouveaux élus intéressés, afin de passer le témoin.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – jeudi 17 avril 2025.

10. Propositions individuelles et questions

Le Maire propose aux Conseillers municipaux, au nom des autorités, de fixer une date afin de marquer la fin de la législature par un repas.

Après une brève discussion, le Conseil municipal retient la date du 8 mai.

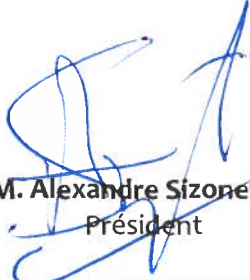
Mme Myriam Rivollet, qui enverra une invitation à tous, remercie par avance les élus de lui préciser s'ils participeront à ce repas avec leurs conjoints respectifs.

Mme Myriam Rivollet prie les élus sortants de lui communiquer le cadeau qu'ils souhaiteraient recevoir pour la fin de la législature, une somme ayant été budgétée pour chacun.

11. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h23.



M. Alexandre Sizonenko
Président



Mme Michèle Tischhauser
Vice-présidente



Mme Myriam Rivollet
Secrétaire